

Annexe II

« Annexe IV - Règlement et grille d'examen »

BTS « technico-commercial »			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U1	3	Écrite	4 h	CCF 4 situations d'évaluation		Écrite	4 h
E2 Communication en langue vivante étrangère	U2	3	Orale	30 min * + 30 min	CCF 2 situations d'évaluation		Orale	30 min * + 30 min
E3 Environnement économie et juridique	U3	2	Écrite	3 h	CCF 3 situations d'évaluation		Écrite	3 h
E4 Négociation technico-commerciale	U4	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Orale	50 min * + 50 min
E5 Management et gestion des activités technico-commerciales	U5	4	Écrite	4 h	Ponctuelle Écrite	4 h	Écrite	4 h
E6 Projet technico-commercial	U6	5	CCF 1 situation d'évaluation	50 min	CCF 1 situation d'évaluation		Orale	50 min
Épreuve facultative								
EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)	UF1		Orale	20 min * + 20 min	Orale	20 min * + 20 min	Orale	20 min * + 20 min

* Temps de préparation.

1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte